



Municipalité d'Ulverton

151, route 143
Ulverton, Québec, J0B 2B0
Tél : 819-826-5049
www.municipaliteulverton.com
municipalite.ulverton@bellnet.ca

INFO
ULVERTON
AVRIL 2021

INFO ÉLECTION

Afin de vous tenir informer sur les élections municipales du dimanche 7 novembre 2021, nous publierons divers articles concernant le processus électoral municipal.

Le monde municipal vous intéresse? Vous voulez faire une différence? Sachez qu'il est possible pour chaque citoyen de siéger au sein du conseil de sa municipalité.

Le site internet du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation vous suggère divers onglets intéressants dont *JE M'INFORME*, *JE ME PRÉSENTE* et *JE VOTE*.

INFORMATION AU: <https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/>



BOÎTE POUR VOS DOCUMENTS

La municipalité a fait l'installation d'une boîte métallique à l'extérieur du bureau de l'Hôtel de Ville, près de la porte d'entrée principale, afin que les citoyens puissent y déposer des enveloppes ou tout autres papiers, en dehors des heures d'ouverture.

Vos documents y seront en sécurité puisque la boîte sera verrouillée en tout temps.

LICENCE POUR VOTRE CHIEN

N'oubliez pas que l'enregistrement et l'obtention d'une licence pour un chien est obligatoire sur le territoire d'Ulverton pour tous les propriétaires et ce, afin d'éviter une amende.

Pour obtenir une licence, le gardien doit fournir les renseignements suivants : le nom, la race ou le type, la date de naissance, le poids, le sexe, la couleur et les signes distinctifs de l'animal.

Le coût de la licence est de 20 \$ par chien.

IDENTIFICATION DES BACS BLEU

Les bacs de recyclage appartiennent à la municipalité et chaque adresse en possède un. Ce bac qui est de couleur « BLEU » doit être utilisé pour le recyclage seulement et doit demeurer sur place lors d'un déménagement. D'ici l'automne 2021, deux personnes désignées par la municipalité visiteront les adresses qui ont un bac de recyclage à leur disposition afin d'y apposer un autocollant avec le logo de la municipalité.

Le numéro sur le côté du bac sera noté et répertorié selon son adresse afin de mettre à jour notre liste.

**** En cas de bris de votre bac, veuillez nous aviser.**

VISITE DE L'INSPECTRICE

Madame Caroline Beaucage, inspectrice de la municipalité d'Ulverton, parcourras les chemins de la municipalité afin de s'assurer de la conformité aux règlements établis par la municipalité au cours des années.

Voici quelques points qui seront soulevés :

- ▲ Propreté et état général des terrains et/ou propriétés;
- ▲ Véhicule stationné en permanence;
- ▲ Chien errant et/ou sans licence;
- ▲ Abri d'auto ou garage temporaire;
- ▲ Roulotte de chantier ou roulotte de camping;
- ▲ Construction et/ou travaux débuté sans permis;
- ▲ Ou tout autres aspects s'appliquant à la réglementation en vigueur.



Les propriétaires de terrains ou de résidences que seront pris en défaut seront avisés par courrier et selon le cas pourront être mis à l'amende.

NOUVEAU FEU CLIGNOTANT POUR LES POMPIERS

Depuis le 1^{er} avril, le Code de la sécurité routière permet aux pompiers d'utiliser le **feu vert clignotant** pour identifier leur véhicule personnel lorsqu'ils se rendent vers la caserne ou le lieu d'une intervention. Plusieurs municipalités au Québec ont recours à des pompiers volontaires ou à temps partiel qui peuvent être appelés à intervenir sur les lieux d'un incendie.

Tous les pompiers, à temps plein, à temps partiel ou volontaires, peuvent avoir droit au feu vert clignotant s'ils ont obtenu un certificat d'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Ce nouvel équipement permet aux pompiers d'être plus visibles sur la route. Lorsque le feu vert clignotant est activé et si les circonstances l'exigent, les pompiers peuvent circuler sur l'accotement et immobiliser leur véhicule à tout endroit de façon sécuritaire. Dans le respect du CSR, les pompiers doivent toujours agir de manière à éviter de mettre en péril la vie ou la sécurité de quiconque.

Le feu vert clignotant vise également à informer les usagers de la route d'un besoin de courtoisie, qui invite à leur faciliter le passage, par exemple, lorsque cela est possible et sans danger. Faire preuve de courtoisie à l'égard des pompiers peut les aider à se rendre plus rapidement à la caserne ou sur le lieu d'une intervention.

Visitez [Québec.ca](http://Quebec.ca) pour en apprendre davantage.

RAPPEL – RAPPEL - RAPPEL

- ⇒ **Le 2^e versement** de taxe municipale sera dû le 27 avril 2021. La municipalité tient compte de la situation de la COVID-19 et retire les frais d'intérêt et de retard jusqu'au 1^{er} juillet 2021. Il est possible de régler vos factures par l'entremise de votre institution bancaire (non fonctionnel avec la CIBC et la Banque Royale entre autres).
- ⇒ **La présence** d'un abri d'auto temporaire ou garage temporaire est tolérée entre le 15 octobre et le 15 avril de l'année suivante. Hors de cette période, un abri d'auto temporaire ou un garage temporaire, incluant son ossature, doit être enlevé.
- ⇒ **Les roulottes** de chantier ou de type camping sont permises pour la période de construction et devront être enlevées dès la fin des travaux ou à l'échéance du permis concerné.
- ⇒ **La collecte** des gros rebuts se tiendra le lundi 24 mai 2021 et le camion qui ramasse les gros rebuts n'est pas le même que celui des ordures régulières. **Voici la liste des items qui ne sont pas ramassés pendant cette collecte** soit : les matériaux de construction, les pièces d'automobiles, moto, bateaux etc, le métal, les électroménagers contenant des gazes, les objets lourds et les résidus domestiques dangereux RDD. Plusieurs de ces items peuvent être envoyés à l'Écocentre situé au 666 chemin Keenan du canton de Melbourne.
 - La saison de l'Écocentre sera du 28 avril jusqu'au 27 novembre 2021.
 - Visitez le <https://www.val-saint-francois.qc.ca/services/ecocentres/>





Municipalité d'Ulverton

151, route 143
Ulverton, Québec, J0B 2B0
Tél : 819-826-5049
www.municipaliteulverton.com
municipalite.ulverton@bellnet.ca

APRIL 2021

INFO
ULVERTON

ELECTION INFORMATION

In order to keep you informed about the municipal elections of Sunday, November 7th, 2021, we will issue in our Info Ulverton various articles concerning the municipal electoral process.

Are you tempted by running for a position in your municipal council? Feel you can make a difference?

A citizen that meets the conditions can apply to sit on the council of his municipality.

The website of "ÉLECTIONS QUÉBEC" suggests various interesting tabs including *YOU ARE AN ELECTOR OR HOW TO RUN AS A CANDIDATE* and more details on the different steps until election day.

Read more on the subject at: <https://www.electionsquebec.qc.ca/english/electors.php>

EXTERIOR METAL BOX

A metal mailbox has been installed on the outside wall, near the main entrance of the town hall, so that citizens can leave envelopes or other important papers, after opening hours.

Your documents will be safe as the box will be locked at all times.

DOG REGISTRATION

Remember that dog registration and getting a license is mandatory in Ulverton for all owners, to avoid a fine.

To obtain a license, the keeper must provide the following information: name, breed or type, date of birth, weight, sex, color and distinctive signs of the animal.

The license costs \$ 20 per dog.

BLUE BINS

The recycling bins all belong to the municipality of Ulverton and each address has one. The bins are "BLUE" and must be used for recycling only. They must remain on site when moving.

By fall 2021, two people appointed by the municipality will visit the addresses that have a recycling bin at their disposal in order to put up a sticker with the municipality's logo. The number on the side of the bin will be noted and listed by address in order to update our list.

**In case of breakage of your, please notify us.



VISIT BY THE INSPECTOR

Mrs. Caroline Beaucage inspector for the Municipality, will be driving the roads of Ulverton to ensure that the properties comply with the bylaws regulations established by the municipality over the years.

Here are some points that will be raised:

- ▲ Cleanliness and general condition of land and / or property;
- ▲ Vehicle parked permanently;
- ▲ Loose dogs and/or unlicensed;
- ▲ Car shelters or temporary garage;
- ▲ Construction trailer or camping trailer;
- ▲ Construction without a permit;
- ▲ Or any other aspects that apply to the bylaw regulations in force.

The owners of land or residences that are found in default will be notified by mail and, depending on the case, may be fined.



FLASHING GREEN LIGHT FOR FIRE FIGHTERS

Since April 1st, 2021, the [Flashing Green Light Regulation](#) is in force in Québec. The Regulation allows firefighters who use their personal vehicles to install a courtesy light to make them more visible on the road in emergency situations. It follows the pilot project conducted by the "Ministère de la Sécurité publique" from 2015 to 2020.

When called by a fire safety service, firefighters authorized to use a flashing green light may activate it when **going to the fire station or the location of an intervention using their personal vehicle**. The flashing green light helps other road users identify firefighters and encourages them to behave with courtesy. In addition, when it is safe to do so and when the situation so requires, firefighters who have activated this light are authorized to drive on the shoulder and stop their vehicle in any location as long as it does not compromise the safety of other road users.

source: [SAAQ \(gouv.qc.ca\)](http://SAAQ.gouv.qc.ca).

REMINDER – REMINDER - REMINDER

- ⇒ **The 2nd municipal tax payment** will be due April 27th, 2021. The municipality is sensitive with the COVID19 situation and will remove interest and late fees until July 1st, 2021. You can make your payment through your banking institution (except for CIBC and Royal Bank among others).
- ⇒ **Installations of** a temporary car shelter or temporary garage is tolerated between October 15th and April 15th of the following year. Outside this period, your temporary car shelter or temporary garage, including its framework, must be removed. 
- ⇒ **Site trailers** are permitted for the construction period and must be removed upon completion of the work or upon expiry of the relevant permit.
- ⇒ **The big garbage** pickup day will be held on Monday, May 24th, 2021. There is a separate truck for the big garbage collection and all items picked up will go directly to the landfill.
 Here is the list of items that WILL NOT be picked up: object left in a trailer, construction materials, parts for automobiles, motorcycles, boats, etc., metal, appliances containing gases, heavy objects and household hazardous waste (HHW).

Many of these items can be sent to the Ecocentre located at 666 Keenan Road in the Township of Melbourne. The Ecocenter will open on April 28th until November 27th, 2021

For details visit: <https://www.val-saint-francois.qc.ca/services/ecocentres/>